



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD

Conseil de Communauté

Procès-verbal

Séance du 30 septembre 2024

Date de convocation : 24 septembre 2024

Le Président de la Communauté de Communes

Nicolas DOSEN

La secrétaire de séance

Laurence WATTEAU

SOMMAIRE

OUVERTURE DE SÉANCE	3
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 10/07/2024	5
POINT SUR LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES DU 18/09/2024 : Coopération & Développement des Mobilités à l'échelle de l'arrondissement	6
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADOPTION DES RÈGLES DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS	10
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES DÉCHÈTTERIES	12
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DE L'AUBERGE FLEURIE	14
DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DANS LE CADRE DU PROJET DE L'AUBERGE FLEURIE	16
POINT SUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	17
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'AIDES ÉCONOMIQUES	19
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA PROPOSITION DE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA SAFER	21
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL CONCLU ENTRE LA 3CA ET L'ASSOCIATION «A PETIT P.A.S »	23
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POUR LE COMITÉ LOCAL DE L'EMPLOI	24
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL ..	25
DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX	26
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES CONVENTIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES RELATIVES A L'ÉVÈNEMENT DE LA FLAMME OLYMPIQUE	27
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE REMISE GRACIEUSE	28
DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CHŒUR DE L'AVESNOIS 2025	29
POINT D'ÉTAPE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE Globale	30
INFORMATION RELATIVE A L'OCCUPATION DE BÂTIMENTS	32
QUESTIONS DIVERSES	35

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 68

Présents et représentés : 60

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS a donné procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bételles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN a donné procuration à Christine BASQUIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Christian CASTEL
Commune de Sains-du-Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Colette WATREMEZ, Sabine BUFI a donné procuration à Thierry THIROUX, Daniel DEUDON a donné procuration à Antoine BADIDI, Anne-Marie LENTIER
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, Monique JOLY
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Solre-le-Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Vincent COURET

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, CABOOR Sylvie
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN
Commune de Sains-du-Nord : Natacha VANELSLANDE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Madame Laurence WATTEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 10/07/2024

A titre liminaire, Monsieur le Président remercie Monsieur Patrick DEHEN pour le prêt de la salle des fêtes. Il invite par ailleurs les membres du Conseil de Communauté à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Guy ERPHÉLIN, décédé le 13 août 2024.

Minute de silence

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 juillet 2024 est adopté.

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'un point additionnel a été inscrit à l'ordre du jour et sera traité à l'issue des points initialement prévus. Ce point concerne une délibération relative à la dissolution du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis. Il précise que cet ajout résulte de la réception, postérieurement à l'envoi de l'invitation au conseil, d'un courrier daté du 27 septembre 2024, émanant du Président du Pôle Métropolitain.

Par ailleurs, les documents afférents à cette délibération sont mis à la disposition de chaque conseiller sur les tables.

POINT SUR LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES DU 18/09/2024 : Coopération & Développement des Mobilités à l'échelle de l'arrondissement

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Madame Christine VENDEVILLE rappelle aux membres du conseil les éléments abordés lors de la réunion du 18 septembre dernier en Commission Intercommunale Mobilité (CIM), en présence de Messieurs Benoît COURTIN et Samuel PECQUERIE, respectivement Président et Directeur des services du Syndicat Mixte Sambre Mobilités. Ces derniers étaient venus exposer un projet proposé à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois visant à renforcer Ce dernier était venu exposer un projet proposé à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois visant à renforcer la coopération et le développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement.

Elle explique que le Syndicat Sambre Mobilités regroupe 45 communes, incluant celles de l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre ainsi que deux communes de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Hargnies et La Longueville. Ce syndicat représente ainsi une population de 129 000 habitants. En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, le Syndicat a reçu délégation de l'Agglomération de Maubeuge pour assurer divers services de transport et de mobilité : transports réguliers, transports scolaires, transports en site propre, pôles d'échanges, et autres équipements spécifiques. Le Syndicat collabore étroitement avec la société STIBUS, une société publique locale (SPL) qui gère les services de transport en autobus.

Madame Christine VENDEVILLE poursuit en précisant le patrimoine et les équipements dont dispose le Syndicat. Celui-ci est propriétaire de plusieurs infrastructures, notamment de son siège social situé près de la gare de Maubeuge, ainsi que d'une agence commerciale STIBUS. Par ailleurs, un centre technique à Louvroil abrite les activités de réparation des véhicules.

Le Syndicat a également financé et gère plusieurs infrastructures d'importance, parmi lesquelles deux parkings relais : l'un à Aulnoye-Aymeries et l'autre sous forme de parking silo situé entre le cinéma et la gare de Maubeuge, offrant au total environ 1 000 places de stationnement.

Elle mentionne également l'existence d'un site en propre dédié aux bus, composé de deux lignes principales : la ligne reliant Maubeuge et Louvroil, ainsi que celle desservant le quartier de l'Épinette avec des voies réservées au transport de bus. Enfin, un pôle d'échanges multimodal est actuellement opérationnel à la gare de Maubeuge, et un deuxième est en cours de développement à Aulnoye-Aymeries, avec des travaux prochainement lancés. Dans les zones rurales, le Syndicat a mis en place

deux pôles d'échanges multimodaux adaptés aux besoins de ces secteurs, offrant un niveau de service approprié aux spécificités locales.

Le Syndicat Mixte Sambre Mobilités est venu présenter son rôle en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité et expliquer l'étendue de ses compétences. Les représentants du Syndicat ont détaillé leurs activités, y compris leur participation à l'élaboration de documents stratégiques tels que le Plan de Déplacement Urbain de la Sambre, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan Climat, et le Plan de Mobilité Simplifié de l'Avesnois.

Le Syndicat a souhaité rencontrer les élus de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), après avoir déjà consulté ceux de la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA) et, prochainement, ceux de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM). Leur objectif est de proposer une collaboration autour d'une stratégie de mobilité à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Ils ont présenté la genèse du projet en suggérant une étude visant à examiner tous les aspects de cette potentielle stratégie.

L'idée est d'initier une réflexion en vue d'une coopération entre les quatre EPCI de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre, qui a déjà délégué la gestion de la mobilité au Syndicat. Ce périmètre rassemble 151 communes et plus de 230 000 habitants. La 3CA, qui n'a pas pris la compétence mobilité, est actuellement représentée par la Région pour ce domaine.

Le Syndicat propose de lancer une étude incluant plusieurs volets, notamment la question de la gouvernance, qui pourrait évoluer. L'étude abordera également la répartition des compétences, les moyens financiers nécessaires pour concrétiser cette coopération, les modalités de financement en cas de transfert de compétences au Syndicat, ainsi que l'impact juridique, organisationnel, et fiscal de la démarche. Parmi les sujets figurent également le transfert des services, tels que les lignes de transport scolaire et les lignes régulières régionales.

En termes de suivi de l'étude, le Syndicat propose une méthode de gouvernance avec une Conférence des Présidents pour arbitrer les décisions, un comité de pilotage pour suivre les différentes étapes, et l'implication des représentants techniques des collectivités ainsi que des partenaires associés. L'objectif est de parvenir à un consensus sur le contenu de l'étude d'ici la fin de l'année et de consacrer l'année 2025 à la recherche de financements pour sa réalisation. Pour le financement de l'étude, le Syndicat prendrait en charge 85 % des coûts et solliciterait des co-financeurs, en demandant aux EPCI une participation forfaitaire de 10 000 €, soit environ 5 % du coût total de l'étude. La question posée ce soir est donc la suivante : la 3CA donne-t-elle son accord de principe pour participer à l'élaboration de cette étude en contribuant à la rédaction de son cahier des charges, en vue de l'élaboration d'un plan de mobilité à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ?

Monsieur le Président rappelle que la 3CA n'a pas actuellement la compétence mobilité mais que cette dernière pourrait être déléguée. Le Syndicat sollicite aujourd'hui la 3CA en vue d'un possible syndicat élargi, en commençant par une étude exploratoire. Aucun projet de délibération n'est à l'ordre du jour, laissant ainsi du temps pour discuter de ce sujet, notamment dans le cadre de la Conférence des Maires.

Il souligne que de nombreux habitants rencontrent des difficultés de mobilité pour des raisons professionnelles, médicales, ou autres, et évoque la présence de gares sur le territoire, notamment à Avesnes et Sains-du-Nord, ainsi que la demande croissante de services de transport à la demande. L'objectif n'est pas nécessairement de créer de nouvelles lignes, mais de mener une réflexion de fond sur l'opportunité de créer un syndicat de mobilité adapté aux besoins du territoire. Une telle démarche permettrait de lier le sud et le nord du territoire tout en facilitant l'accès à divers financements, notamment européens et nationaux.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Damien DUCANCHEZ soulève plusieurs points d'inquiétude. Il rappelle que la compétence en matière de transport a été déléguée à la Région, une décision qu'il juge appropriée. Il estime que, si une adhésion au projet devait être envisagée, un audit financier complet du Syndicat Mixte à l'origine de cette initiative serait indispensable. Par ailleurs, Monsieur Damien DUCANCHEZ demande également un audit moral, voire juridique et judiciaire, concernant les décisions et actions antérieures du SMTUS.

Enfin, il exprime des réticences quant à l'instauration d'une contribution pour financer ce projet. Il évoque en particulier les difficultés potentielles à justifier auprès du principal employeur du territoire, la laiterie de Petit-Fayt, la mise en place d'une taxe équivalente à 2 % de la masse salariale pour financer des infrastructures de mobilité, comme une voie piétonne à Aulnoye-Aymeries.

Monsieur Benoit BOUDJEMA estime que la question fondamentale est de bien identifier les partenaires avec lesquels la 3CA envisage de s'unir. Tout en reconnaissant que l'étude pourrait avoir une utilité, il insiste sur le risque que l'objectif véritable soit d'obtenir davantage de financements, en s'appuyant sur la 3CA comme variable d'ajustement pour combler des besoins budgétaires. Pour lui, il est essentiel de s'assurer que le projet répond bien aux besoins réels de la population et aux spécificités des différents secteurs du territoire.

Monsieur Benoit BOUDEJMA termine en soulignant que les élus doivent être rassurés, surtout en ce qui concerne les interrogations financières et les implications en termes de ressources humaines, car les bilans financiers et administratifs précédents du SMTUS, au vu de documents peu rassurants, suscitent des doutes. Il souhaite que l'étude soit l'occasion de clarifier l'état actuel du SMTUS et de s'assurer qu'elle repose sur des bases solides afin de préserver l'intérêt de la 3CA et de ses administrés.

Madame Colette WATREMEZ suggère que la Région, compétente actuellement pourrait prendre en charge l'étude, permettant à la 3CA de décider ultérieurement, en connaissance de cause, si elle souhaite s'impliquer dans le projet.

Madame Christine BASQUIN ajoute également qu'au cours d'une réunion du SCOT, elle a soulevé la question auprès de la Région. La réponse obtenue était que la Région, en vertu de ses compétences, exercera l'autorité organisatrice de la mobilité pour la 3CA, conformément à ses obligations. Cependant, elle a aussi noté que les communes pourraient, vis-à-vis de la Région, formuler des propositions dans le cadre de cette compétence.

Enfin, Monsieur le Président précise que la question posée ce jour est uniquement celle de l'opportunité de participer à cette étude, une éventuelle délibération à ce sujet devant intervenir ultérieurement.

- **Vote**

(Sans objet)

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADOPTION DES RÈGLES DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Madame Christine VENDEVILLE rappelle que la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), promulguée en 2020, vise à renforcer le tri à la source des déchets, en particulier des biodéchets, afin de limiter leur présence dans les ordures ménagères. Depuis janvier 2024, la 3CA est donc tenue de proposer à ses habitants des solutions pour la gestion des déchets organiques.

Depuis les années 2000, la 3CA s'est déjà engagée dans cette démarche en encourageant le compostage individuel. À cet effet, elle propose un kit de compostage à ses habitants, disponible à l'achat depuis 2000 au prix de 15 €, sans augmentation depuis son lancement. Ce kit comprend un composteur en plastique de 400 litres, un bioseau de 10 litres et un guide de compostage.

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi et de promouvoir davantage le compostage, la 3CA souhaite élargir son offre en introduisant des composteurs en bois, plus durables. À cette occasion, elle propose de formaliser les règles d'utilisation et de vente de ces composteurs.

****Illustration des composteurs****

Il est proposé de réserver l'achat de ces composteurs aux habitants du territoire de la 3CA, avec l'obligation que ces équipements soient utilisés exclusivement sur des terrains situés sur ce même territoire. Par ailleurs, chaque foyer pourra acquérir jusqu'à deux kits de compostage, pour répondre aux besoins particuliers de certains résidents disposant de grands jardins ou vivant en familles nombreuses.

Deux options sont proposées :

- Le kit composteur en plastique (composteur de 400 litres, bioseau, et guide de compostage) sera désormais proposé à 30 €, soit une réduction de 50 % sur son prix d'achat TTC de 54,71 €.
- Le kit composteur en bois sera proposé à 50 €, pour un coût d'achat TTC de 97,40 €, soit une réduction de 51 %.

Ces nouvelles modalités et tarifs sont proposés pour adoption, avec une entrée en vigueur à compter du 1er octobre 2024.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée, avec une abstention et une voix contre.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES DÉCHÈTTERIES

• Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Le règlement de la déchetterie de la 3CA, initialement adopté en 2021, nécessite une mise à jour pour intégrer de nouveaux flux de déchets accueillis depuis 2022, tels que les articles de bricolage, de jardin, les jouets et peluches, ainsi que des pneus non souillés (acceptés à Solre-le-Château) et des huiles de friture. De plus, la 3CA a formulé une demande de subvention pour la mise en place de la vidéoprotection. Bien que cette demande soit en attente de réponse, les aspects techniques du projet sont en cours de préparation pour une installation prochaine. Dans une optique de réduction des coûts, l'organisation des bennes est également revue pour simplifier certains flux de déchets et optimiser les rotations.

Enfin, l'éco-organisme ALIAPUR, qui prend en charge gratuitement la collecte des pneus à Avesnelles, devrait étendre cette activité à Solre-le-Château. ALIAPUR impose plusieurs exigences pour cette collecte, notamment une charte de propreté des pneus (non souillés, non cisailés), qui doit être mentionnée dans le règlement, accompagnée d'une communication renforcée auprès des usagers.

Modifications proposées au règlement :

1. L'article 5 portant sur les conditions d'accès est modifié comme suit :
« Les pneus non souillés, non cisailés sont limités à 4 pneus /an/foyer » ;
Ajouter : « L'accès aux déchetteries est **limité à un volume maximum de 1M³/Jour** »,

2. L'article 7 portant sur le comportement des usagers sera modifié de la manière suivante :

Remplacer : « mais n'apportera aucune aide sauf exception, même sous forme de prêt d'outillage » par « mais ne déchargera pas les véhicules des usagers, toutefois il pourra apporter son aide aux personnes seules ayant des objets encombrants nécessitant l'aide d'une deuxième personne et pour d'autres cas particuliers. Les usagers devront apporter leurs outillages ».

3. Les articles 8 et 9 relatifs aux déchets acceptés et aux déchets refusés font également l'objet d'une révision.

4. Ajout au sein de l'article 11 du chapitre 11.4 portant sur la présence de vidéoprotection : « Afin de garantir le bon fonctionnement de l'équipement, de limiter

le vandalisme, mais également d'assurer la sécurité du personnel communautaire, les sites d'Avesnelles et de Solre-le-Château seront équipés de caméra de vidéoprotection ».

- **Teneur des discussions**

Madame Colette WATREMEZ demande des éclaircissements sur la modification de l'article 7 concernant l'aide des agents dans le déchargement des véhicules des usagers. Madame Christine VENDEVILLE répond qu'il n'est pas question de supprimer l'aide, mais de reformuler le passage. Elle précise que le soutien des agents pour le déchargement reste occasionnel, dépendant des situations particulières.

Par ailleurs, Monsieur Thierry LEMOINE souhaite connaître les modalités de valorisation des pneus déposés en déchetterie. Madame Christine VENDEVILLE explique que les pneus sont broyés et recyclés, avec extraction des parties métalliques. Monsieur le Président ajoute que le principal défi réside dans la séparation des matériaux, comme le retrait du filin d'acier du caoutchouc. Le caoutchouc, une fois finement broyé, est réutilisé, par exemple, dans des tapis pour aires de jeux, comme chez McDonald's.

D'autre part, Madame Sandra BROGNET s'inquiète d'un éventuel risque de dépôts sauvages en limitant les apports à quatre pneus par foyer par an. Monsieur Thierry THIROUX souligne que les dépôts ne concernent pas uniquement les particuliers ; certains garagistes se débarrassent aussi de pare-chocs dans les déchetteries de la 3CA. Il note que l'agglomération ne prend plus en charge ces éléments, ce qui pourrait augmenter les dépôts dans la 3CA.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE CONCESSION DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DE L'AUBERGE FLEURIE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Un point avait déjà été fait concernant le projet de concession de services, déjà abordé en 2022, lors du lancement d'une procédure pour recruter un restaurateur. Suite à la délibération du conseil en décembre de cette même année, une Commission de Concession de Services avait été mise en place. Cependant, cette commission a été dissoute en octobre 2023, faute de candidats intéressés.

Aujourd'hui, avec l'avancement significatif des travaux et l'évolution du programme, incluant désormais une fonction d'hébergement touristique avec 7 chambres en complément du restaurant, il est proposé de recréer une nouvelle Commission de Concession de Services. Cette commission aura pour rôle de relancer le processus de sélection d'un exploitant.

La procédure se déroulera en deux phases distinctes :

1. **Appel à manifestation d'intérêt** : Une première étape a consisté en une invitation, largement diffusée, auprès de candidats potentiels, en collaboration avec l'architecte et le maître d'œuvre. Cette communication, effectuée en juin, a permis à une dizaine de personnes intéressées de visiter le site et de découvrir le projet. Un questionnaire leur a été remis pour recueillir leur retour.
2. **Création de la Commission et lancement de l'appel à candidatures** : La nouvelle Commission de Concession de Services aura pour mission d'évaluer les candidatures reçues. Un appel à candidature sera lancé dans les jours à venir et sera ouvert jusqu'en décembre. La commission analysera les dossiers, dressera la liste des candidats retenus, et entamera ensuite la phase de négociation avec les candidats présélectionnés.

Ce processus vise à garantir un choix éclairé de l'exploitant pour assurer la pérennité et le succès du projet de restauration et d'hébergement touristique.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de concession Services.

- **Teneur des discussions**

Monsieur BOUDJEMA a rappelé que lors du comité de pilotage, le sujet de l'équilibre à trouver dans le cahier des charges de la Concession de Service a été abordé. Il a souligné l'importance de protéger à la fois la Communauté de Communes et le restaurateur. En effet, si le contrat de concession devait être d'une durée de 6 ans, il serait ensuite remis en concurrence, ce qui doit être pris en compte lors de l'élaboration des conditions du contrat. L'objectif est de garantir une stabilité pour le restaurateur tout en assurant la préservation des intérêts de la Communauté de Communes.

- **Vote**

Après avoir délibéré, le conseil décide de désigner :

Titulaires	Suppléants
Sandra BROGNET	Didier CARETTE
Wilfrid SALMON	Frédéric ERNESTI
Ghislain FRANCOIS	Alain RICHARD
Jérôme BEUGNIES	Brice AMAND
Sébastien SEGUIN	Patrick DEHEN

La délibération est adoptée à la majorité, avec une abstention.

DÉLIBÉRATION POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DANS LE CADRE DU PROJET DE L'AUBERGE FLEURIE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Un projet de délibération est soumis à l'assemblée pour l'acquisition d'une licence IV, dans le but de garantir la réussite du projet en question. Il est rappelé qu'en septembre 2023, le Conseil avait déjà délibéré en vue de l'acquisition d'une licence IV. Toutefois, à cette époque, aucune licence n'avait été identifiée à la vente, ce qui n'avait pas permis de disposer des éléments nécessaires de manière précise. Ainsi, il est impératif de reprendre cette délibération ce soir, puisque, à ce jour, une licence de débit de boisson de 4ème catégorie a été identifiée, issue d'un établissement situé à Saint-Hilaire-sur-Helpe. Cette licence est actuellement détenue par Monsieur L. qui propose son acquisition pour un montant de 15 000 €, auquel s'ajoutent 1 600 € de frais notariés et de formalités.

Il convient de souligner que cette licence IV, une fois acquise par la Communauté de Communes, sera mise à disposition dans le cadre de la Concession de Services auprès du restaurateur. Dans l'hypothèse où ce dernier disposerait déjà d'une licence IV, et en cas de non-utilisation de celle-ci, la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe demeurerait prioritaire en cas de revente.

Enfin, il est proposé que Maître THERY de DOURLERS soit désigné pour la rédaction de l'acte notarié afférent à cette acquisition.

- **Teneur des discussions**

Madame Laurence Watteau a exprimé son interrogation concernant l'utilisation de la licence IV par le restaurateur, dans l'hypothèse où celui-ci ne disposerait pas de sa propre licence. Il a été répondu par l'affirmative. Elle a ensuite demandé si une formation était requise pour l'obtention de la licence IV, et, dans l'affirmative, qui en assumerait le coût. Monsieur le Président a confirmé que la formation était effectivement nécessaire et a précisé que les frais afférents seraient pris en charge par le restaurateur lui-même. Monsieur Patrick DEHEN a ajouté que le coût de la formation pour l'obtention de la licence IV s'élève à 380 €.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT SUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Madame Christine VENDEVILLE évoque l'intégration d'une dimension d'insertion dans ce projet. Dans un premier temps, une prise de contact a été effectuée avec une structure maubeugeoise, mais malheureusement, aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé.

Forts de cette expérience, les responsables se sont ensuite tournés vers le CIAS, qui dispose d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) dénommé « *Jour de panier* ». Ce dernier ayant mis fin à ses activités, le chantier est désormais disponible pour d'autres missions. Ainsi, des travaux sont en cours afin de proposer une collecte sur rendez-vous, qui pourrait débuter dès le mois de novembre. Cette collecte serait organisée par le chantier d'insertion, en utilisant le fourgon actuellement dédié aux cartons.

L'objectif est d'expérimenter cette collecte sur rendez-vous d'ici la fin de l'année, en privilégiant des regroupements géographiques afin de limiter les déplacements. Par ailleurs, un projet avait dû être présenté à la DREETS, mais un point juridique bloquant a été identifié et est actuellement en cours de résolution. Il est prévu que ce point soit levé très prochainement, et il est envisagé que des informations complémentaires soient communiquées dans un délai rapproché, car le dossier est désormais presque finalisé.

Monsieur Patrick DEHEN ajoute que quatre chantiers d'insertion sont en cours aujourd'hui : parmi ceux-ci, le chantier historique, à savoir l'espace vert, est maintenu, car il répond à tous les critères exigés, lesquels dépassent même les attentes de l'État. Cependant, la priorité de ce dernier reste d'encourager la cessation des chantiers d'espace vert, au profit d'autres types de projets. Néanmoins, dans le cadre de la proposition d'un chantier de ramassage des encombrants, l'État recommande fortement de maintenir ce type d'initiatives, ce qui permet à la collectivité de préserver l'ensemble de ses autres chantiers d'insertion. Les chantiers d'insertion sont financés par l'État à hauteur d'environ 800 000 € par an, un soutien financier considérable, et un partenariat essentiel pour la bonne réalisation de ces projets.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Daniel DEUDON a soulevé la question de savoir si les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) seraient capables d'assurer cette mission, compte tenu du volume envisagé.

Monsieur le Président a répondu affirmativement, précisant que cette initiative serait menée à titre expérimental. Il a ajouté que l'objectif est de garantir que les encombrants soient correctement traités, et que la collecte se fera sur rendez-vous, avec l'utilisation d'un camion. Il a également assuré que des informations complémentaires seraient communiquées au fur et à mesure de l'avancement du

projet. Monsieur Patrick DEHEN a indiqué que, actuellement, un seul ramassage d'encombrants est effectué par an, tandis que le projet proposé permettrait de réaliser deux ramassages par personne et par an, soit une augmentation significative par rapport à l'offre actuelle. Il a précisé qu'un circuit organisé serait mis en place pour cette collecte

Monsieur Damien DUCANCHEZ a exprimé une inquiétude concernant les petites communes, soulignant que l'augmentation du tonnage collecté au niveau de la collectivité pourrait poser problème, car, par le passé, les encombrants étaient sortis la veille pour le lendemain, ce qui générerait un volume de déchets relativement faible.

Madame Christine VENDEVILLE a ajouté que cela entraînerait une augmentation des déchets collectés, notamment des matériaux valorisables tels que les métaux et les ferrailles. Monsieur Patrick DEHEN a confirmé que la valorisation des encombrants serait renforcée, permettant une meilleure récupération de déchets, et ce, dans divers endroits du territoire.

Madame Cindy ARDEVOL, Directrice du CIAS, a précisé qu'un dialogue de gestion avait eu lieu récemment, il y a environ quinze jours, et que l'autorisation de travailler sur le chantier avait été accordée. Le conseil d'administration devrait délibérer début novembre, et l'équipe prévoit de commencer les travaux en novembre, bien que cela soit également soumis à l'accord des différents conseils concernés.

Monsieur Damien DUCANCHEZ a demandé s'il y aurait un numéro dédié pour ce service. Monsieur le Président a confirmé que ce numéro serait créé, précisant qu'il s'agirait d'un numéro unique pour la gestion des rendez-vous. Monsieur Patrick DEHEN explique l'intérêt du chantier, qui consiste en une prise en charge complète de la chaîne, de la collecte à la gestion des rendez-vous. Il a ajouté que l'équipe de chantier aura également pour mission de répondre aux appels et de gérer les rendez-vous, sous la supervision d'un encadrant technique. L'objectif est de remettre rapidement les participants à l'emploi, en leur confiant des tâches qui amélioreront leur employabilité, et surtout en tenant compte des besoins spécifiques du territoire.

Madame Christine BASQUIN a interrogé sur le délai de réponse aux demandes des habitants. Madame Cindy ARDEVOL estime ce délai à environ deux semaines, bien que cela puisse varier en fonction du circuit. Monsieur Patrick DEHEN a ajouté que l'objectif serait d'optimiser les déplacements du chantier et d'organiser le circuit en fonction des communes.

Enfin, Madame Christine BASQUIN a demandé comment les habitants s'inscriraient à ce service. Madame Christine VENDEVILLE a expliqué que lors de leur inscription, les habitants devront remplir un tableau précisant le volume et la quantité de leurs encombrants. Les tournées de collecte seront ensuite organisées en fonction des informations fournies.

- **Vote**

(Sans objet)

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'AIDES ÉCONOMIQUES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Wilfrid SALMON, pour présenter le sujet.

- **Présentation**

Ces dix demandes, nouvelle convention qui a été validée en commission permanent par le Région et qui permet d'accompagner les porteurs de projets qui se voient financer des équipements d'occasion : je fais référence à ces porteurs de projets qui bénéficient de ce nouveau dispositif.

Au regard des règles qui encadrent le dispositif communautaire d'accompagnement à la création, à la reprise ou au développement d'entreprise, les dossiers suivants sont soumis à l'avis du Conseil Communautaire en vue de l'attribution d'une aide communautaire.

Il s'agit, au titre des :

Aides à la création reprise d'entreprises :

Commune d'implantation	Porteur de projet	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention proposée
HAUT LIEU	Mr VAN MELLAERT Lucas	SAS VMTPS	6 000,00 €
HAUT LIEU	Mr ROELANDT Antoine	ANTOINE ROELANDT	6 000,00 €
AVESNES SUR HELPE	Mme DUCHESNE Elisa	MODELISA	2 897,69 €
AVESNES SUR HELPE	Mme DA COSTA AGUIAR Marie Catherine	LE FIDJI	3 043,70 €
MARBAIX	Mr WERION Thibaut	TIBOCO	6 000,00 €
AVESNELLES	Mr PFLIMLIN Sylvain	AUTOCONTROLE	6 000,00 €
DOMPIERRE SUR HELPE	Mme SERVIEN Kelly	LE SALON KELLY TORRES	1 418,54 €
PRISCHES	Mr CHATELAIN Florian	FLORIAN CHATELAIN	1 020,00 €
SAINS DU NORD	Mr GRASSART Guillaume	EPICERIE PROXI	6 000,00 €
FELLERIES	Mme BOUILLY Anaïs	PLACE AU BONHEUR	6 000,00 €

Ces attributions bénéficient d'un avis favorable de la commission « Activités économiques » réunie le 12 septembre 2024, et d'un avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance du 19/09/2024.

Monsieur Wilfrid SALMON, fait une référence aux trois porteurs de projets accompagnés par le dispositif REV 3 qui ont obtenus leur diplôme : Il a exprimé le souhait de mettre ces porteurs de projets à l'honneur en les invitant à présenter leurs projets lors du prochain conseil communautaire.

- **Teneur des discussions**

Madame Christine Basquin a demandé des précisions sur le montant restant de l'enveloppe budgétaire. Monsieur Wilfrid SALMON lui répond qu'il reste 84 000 €, sur un budget initial de 150 000 € par an, ce qui signifie qu'il reste environ 84 000 € à disposition.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA PROPOSITION DE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA SAFER

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Une convention-cadre d'intervention foncière avait été engagée pour la période 2018-2023 entre la Communauté de Communes du Cœur d'Avesnois et la SAFER Hauts-de-France. Cette convention est arrivée à échéance le 15 novembre 2023.

Au vu de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de lutte contre l'érosion et le ruissellement, domaines dont les projets peuvent impacter les exploitations agricoles locales, la Communauté de Communes souhaite renouveler ce partenariat avec la SAFER.

Parmi les projets envisagés, on retrouve le Plan Agricole Communautaire, ainsi que l'espace Test de Sains-du-Nord, où des terres sont nécessaires pour renforcer les activités des couvés. La Communauté de Communes entend également renforcer sa compétence économique à travers divers projets liés au développement économique. Un autre sujet majeur dans ce renouvellement de convention est l'engagement du « zéro artificialisation nette » inscrit dans le PLUi, ainsi que la lutte contre l'érosion et la gestion des eaux.

Enfin, la question des compensations environnementales, un sujet nouveau, sera abordée lors d'une prochaine réunion avec la Sous-préfecture.

La Communauté de Communes sollicite la SAFER pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique foncière. Au travers de la convention, elle confie à la SAFER des Hauts de France de :

- assurer une observation et un suivi du marché foncier rural sur le territoire communautaire au travers d'un logiciel « VIGIFONCIER »

- apporter son concours technique, notamment :

- en réalisant des études foncières agricoles préalables, sous forme d'étude d'impact foncier, sur le périmètre de chaque projet foncier,
 - en effectuant de l'animation foncière
 - en négociant pour son compte les acquisitions foncières dans les périmètres des projets fonciers.
- Constitution de réserves
 - Gestion temporaire
 - Assurer des compensations foncières par transmission locative, le cas échéant

Chaque projet fera l'objet d'une convention opérationnelle.

Aujourd'hui, il est proposé de signer une convention-cadre. Sur le plan financier, cette convention engage la Communauté de Communes à hauteur de 1 900 € HT, auxquels s'ajouteront des coûts pour les études, l'acquisition, le portage, etc.

La convention précise les documents contractuels, notamment la convention opérationnelle, qui encadrent toute intervention de la SAFER. Elle définit également les modalités techniques et opérationnelles, ainsi que les modalités financières relatives aux réserves foncières et aux prestations de services. Cette convention est établie pour une durée de cinq ans, de 2024 à 2029.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL CONCLU ENTRE LA 3CA ET L'ASSOCIATION « A PETIT P.A.S »

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe, pour présenter le sujet.

Il est proposé de modifier le contrat de bail avec la structure « A PETITS P.A.S. », qui est la couveuse d'entreprises accompagnant la gestion de notre espace Test agricole à Sains-du-Nord. Comme évoqué précédemment, notre dispositif « *Jour de Panier* » a pris fin durant l'été, faute de commandes suffisantes. En accord avec la 3CA et le CIAS, les activités ont donc été stoppées en juillet dernier.

En effet, un matériel, financé à hauteur de 80 % par la DRAAF dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, ne peut pas être mis en vente rapidement. Il s'agit d'un camion frigorifique et d'une chambre froide. Il est donc proposé un avenant au contrat de bail permettant de mettre à disposition de l'espace Test agricole ces équipements, afin qu'ils puissent être utilisés par les couvés hébergés au sein de cet espace. Il est ainsi proposé de modifier certains articles du contrat, notamment la liste du matériel, en y incluant le camion frigorifique et la chambre froide.

- **Teneur des discussions**

Madame Laurence Watteau a demandé si la structure « A PETITS P.A.S » pouvait confier ce matériel à un porteur de projet. Monsieur le Président a répondu affirmativement.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POUR LE COMITÉ LOCAL DE L'EMPLOI

- **Présentation**

La loi pour le plein emploi, publiée le 18 décembre 2023, prévoit la mise en place d'une nouvelle gouvernance, avec la création de comités territoriaux pour l'emploi à l'échelle régionale, départementale et locale ;

Il est proposé au conseil Communautaire de désigner Monsieur Patrick DEHEN et Monsieur Wilfrid SALMON.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, pour la présentation du sujet.

Monsieur Sébastien PIERCHON indique qu'il s'agit dans un premier temps d'une promotion interne. En effet, le dossier d'un agent de catégorie C (service environnement), arrivant en fin de carrière et actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, a été retenu par le centre de gestion pour accéder au grade supérieur : celui d'agent de maîtrise (grade de catégorie C).

En second lieu, il s'agit d'un un agent de catégorie C (service des sports – grade d'adjoint d'animation) qui a réussi le concours d'éducateur des activités physiques et sportives (grade de catégorie B).

Pour ce faire, il y a lieu de faire adopter une délibération modifiant le tableau du personnel en conséquence et de rendre éligible ces deux grades au régime indemnitaire de la collectivité.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, pour la présentation du sujet.

Par délibération en date du 16 mars 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la création de fonds de concours en investissements pour toutes les communes membres de la 3CA.

Il s'agit ici de deux demandes de fonds de concours :

COMMUNES	PROJETS	Montant HT investissement	Subventions	Fds de concours 3CA	Reste à charge communal
Larouillies	Réaménagement d'accotements routiers le long de la RN2	19 097,45 €	/	9 548,72 €	9 548,73 € (50%)
Rainsars	Acquisition de matériel événementiel (barnum)	1 110,00 €	/	555,00 €	555,00 € (50%)
			TOTAL :	10 103,72 €	

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES CONVENTIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES RELATIVES A L'ÉVÈNEMENT DE LA FLAMME OLYMPIQUE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, pour la présentation du sujet.

Il s'agit de régulariser un engagement financier que la Communauté de Communes a pris avec le Département et avec la ville d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du relai de la Flamme Olympique du 02 juillet 2024.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer deux conventions :

Une avec le Département du Nord pour contractualiser notre engagement financier de 30 000€ et la seconde avec Monsieur le Maire d'Avesnes-sur-Helpe afin d'acter la participation de la ville à hauteur de 50% de cet engagement, à savoir 15 000,00€.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE REMISE GRACIEUSE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, pour la présentation du sujet.

Après analyse de nos restes à recouvrer, le comptable nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer un titre de recette émis en 2020 pour 316,17 €.

Motifs : personne disparue/poursuite sans effet.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette recette.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'accepter cette admission en non-valeur.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CHŒUR DE L'AVESNOIS 2025

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian BINOIT pour la présentation du sujet.

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de subvention de fonctionnement faite auprès de la Région Hauts de France afin de co-financer le Chœur de l'Avesnois.

Cette année encore la subvention sollicitée s'élève à 50 000 €.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Pascal PETIT félicite le Chœur de l'Avesnois, soulignant que le week-end dernier, l'ensemble s'était produit au sein de l'église, offrant ainsi aux habitants de l'Avesnois l'opportunité de découvrir des talents qu'ils n'auraient peut-être pas pu connaître autrement, tout en mettant en valeur nos jeunes de la région.

Par ailleurs, il a ensuite posé une question concernant la participation du Chœur de l'Avesnois à l'Aréna d'Arras. Il a souhaité savoir si, indépendamment des bienfaits pour les choristes, notamment l'expérience pour nos jeunes, le Chœur de l'Avesnois avait été financé par cette structure privée, qui vend des places pour ses événements. De plus, la même question a été posée concernant la future expérience du Chœur à Disneyland, prévue pour le mois de décembre.

Madame Laetitia MONNIER, Directrice Générale Adjointe de l'animation territoriale a répondu que, concernant Disney, le Chœur de l'Avesnois n'était pas rémunéré pour se produire à Disneyland. Au contraire, cela représente un coût pour la collectivité. Elle a précisé qu'il était arrivé par le passé que le Chœur se produise à l'abbaye de Vaucelles, et dans ce cas, un cofinancement de la Communauté de Communes accueillante avait été sollicité.

Monsieur Christian BINOIT a souligné qu'il s'agissait d'un grand honneur pour le Chœur de l'Avesnois de se produire à Disney, ajoutant que les enfants allaient profiter de cette expérience unique en chantant avec la Chorale de Disney, ce qui constituerait une journée inoubliable.

Monsieur Pascal Petit a conclu en soulignant l'importance de cette expérience pour nos enfants, précisant que le soutien de la 3CA était fondamental, mais il a réitéré sa question sur l'équilibre à maintenir lorsque des structures privées utilisent des ressources publiques et que des financements sont demandés, en particulier si les parents doivent également contribuer financièrement.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT D'ÉTAPE SUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Laetitia MONNIER, Directrice Générale Adjointe, pour la présentation du sujet.

Madame Laetitia MONNIER indique que le chargé de coopération, de conseil et de développement de la CAF sera présent lors d'un prochain conseil, avant la fin de l'année, afin de présenter une délibération relative au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG). À cette occasion, il sera procédé à l'examen des grands axes de cette convention.

Le diagnostic a récemment été finalisé, et les travaux sont en cours pour définir les axes de travail. Lors d'un prochain conseil, les grandes lignes du diagnostic seront présentées, ainsi que les axes de travail qui permettront de solliciter les co-financements pour la période 2025-2029. Il est important de rappeler que la CTG ne concerne pas seulement les actions intercommunales : certaines communes sont signataires et peuvent y participer même sans avoir de projets spécifiques.

Les champs d'intervention couverts par la CTG incluent la petite enfance, le handicap, et l'accès au droit. Ainsi, si des actions sont déjà mises en œuvre dans les communes ou si vous envisagez d'en mettre en place à moyen terme, vous pouvez dès à présent devenir signataire de la CTG.

Un atelier participatif est d'ailleurs prévu le 3 octobre, de 15h00 à 18h00. Cet atelier réunira les élus, les usagers, les acteurs du territoire et les partenaires pour élaborer le Plan d'Action pour la période 2025-2029.

Pour information, la 3CA et les communes perçoivent un financement de 1 million d'euros par an de la part de la CAF pour le fonctionnement des équipements communaux et intercommunaux, ce qui constitue un soutien financier non négligeable.

Ce financement est complété par des co-financements d'investissements, comme cela a été le cas pour la médiathèque Prisse d'Avennes, où la CAF a co-financé les travaux et l'acquisition de matériel.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

(Sans objet)

DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE DISSOLUTION DU POLE METROPOLITAIN DU HAINAUT-CAMBRESIS ET REPARTITION DE L'ACTIF

- **Présentation**

Monsieur le Président indique qu'il a été destinataire d'un courrier de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Président du Pôle Métropolitain et Maire de Valenciennes, en date du 27 septembre 2024, indiquant la dissolution du Pole Métropolitain et nous en fait part avec une délibération à prendre.

Faute de sujets et d'engagements, Monsieur DEGALLAIX a donc souhaité, avec l'accord de tous, faire en sorte de s'arrêter.

- **Teneur des discussions**

Madame Colette WATREMEZ a demandé si les 31 000 € seraient récupérés à la dissolution. Monsieur le Président a répondu affirmativement.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION RELATIVE A L'OCCUPATION DE BÂTIMENTS

- **Présentation**

Monsieur le Président indique avoir reçu un courrier reçu de la part des communes d'Avesnelles et de Sains-du-Nord, demandant la mise à disposition de l'auditorium situé dans l'enceinte des locaux de la 3CA. Ce dernier serait utilisé pour une harmonie musicale en cours de constitution sous l'égide des communes d'Avesnelles et de Sains-du-Nord. Les modalités d'occupation des lieux, ainsi que les jours et horaires, seront précisés ultérieurement, et les parties concernées resteront disponibles pour discuter de ces aspects.

Afin de fournir une information complète, Monsieur le Président a décidé d'adresser une note aux élus et d'y annexer l'acte de vente des locaux, qui accorde certains droits à la ville d'Avesnes-sur-Helpe par l'intermédiaire de son école de musique, notamment un acte qui confère, sur plusieurs salles de l'aile de l'école de musique, un droit de jouissance.

D'autre part, Monsieur le Président de l'Orchestre d'Harmonie d'Avesnes a également adressé plusieurs courriers afin de souligner la nécessité de régler les questions liées aux horaires et autres modalités d'utilisation. À ce sujet, il est précisé que ce dernier devra s'adresser directement à Monsieur le Maire d'Avesnes-sur-Helpe pour toute démarche complémentaire.

La note adressée aux délégués communautaire est la suivante :

Par acte notarié en date du 18 décembre 2012, la communauté de communes du cœur de l'Avesnois a fait l'acquisition d'un immeuble auprès de la ville d'Avesnes/Helpe, au prix de 850 000 €, situé au 43 rue Cambrésienne. A cette date, une partie du bâtiment était occupé par les services de l'école municipale de musique d'Avesnes/Helpe et par les membres de l'association « Orchestre d'Harmonie d'Avesnes/Helpe ».

A partir de 2018, le bâtiment a bénéficié d'importants travaux pour accueillir, en septembre 2020, les services de la communauté de communes. D'autres structures partenaires de la 3CA y siègent également, d'où sa dénomination de « Pôle Tertiaire Intercommunal ». Parmi celles-ci : « Réussir en Sambre Avesnois », « le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois », « le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe », « la Mutuelle Sociale Agricole », « la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ». Pour chacune de ces structures, des conventions d'occupation ont été conclues successivement depuis septembre 2020.

A l'issue des travaux, l'école municipale de musique d'Avesnes/Helpe a également continuer à occuper un espace composé de salles de cours et d'un auditorium. Mais l'usage laissé à l'école municipale de musique d'Avesnes est, quant à lui, mentionné dans l'acte authentique notarié de 2012, en page n°3. A la lecture de l'acte, l'école municipale de musique d'Avesnes bénéficie

donc d'une jouissance des lieux « à titre gratuit », [...] « à titre permanent, et à durée indéterminée ».

Par courrier reçu le 9 septembre 2024, Monsieur le Président de l'Orchestre d'Harmonie d'Avesnes/Helpo nous écrit pour nous « faire part de son étonnement et incompréhension suite au changement de serrure de l'auditorium le jeudi 29 août 2024 ». Ce changement de serrure a été réalisé par la ville d'Avesnes/Helpo, en sa qualité d'occupant des lieux, selon les termes scellés dans un acte notarié.

Un second courrier a été reçu le 10 septembre 2024. Mme le Maire de Sains-du-Nord et M. le Maire d'Avesnelles demandent la mise à disposition de l'auditorium.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Benoit BOUDJEMA précise que cette question a déjà été tranchée en 2012, lors d'un vote où le prédécesseur de Monsieur le Président avait transmis tous les documents nécessaires. Cette décision a été validée par une partie des membres présents à cette réunion, certains ayant formulé des observations, notamment sur la vente du bâtiment lui-même.

Il souligne également qu'une contrepartie avait été prévue : sur un prix estimé à 850 000,00€, 350 000,00€ ont été étalés sur dix années sans frais, en plus de la jouissance. Il explique, par ailleurs, que la propriété est démembrée, ce qui implique que la jouissance est distincte de la faculté de vendre. Il insiste sur le fait que l'acte notarié précise clairement que la jouissance de l'auditorium et du bâtiment abritant l'école de musique a été attribuée à la ville d'Avesnes-sur-Helpo pour une durée indéterminée et à titre permanent. Cette condition, selon lui, est essentielle dans l'acte de vente. En effet, si jamais les droits de jouissance de la ville d'Avesnes-sur-Helpo venaient à être réduits ou supprimés, Monsieur le Maire n'hésiterait pas à remettre en cause l'acte de vente lui-même, car cela constituerait une violation d'une condition essentielle.

Il précise qu'au cours des débats du conseil communautaire et du conseil municipal d'Avesnes-sur-Helpo, il avait été clairement exprimé par le prédécesseur que cette jouissance devait être garantie pour l'école de musique. Selon lui, il n'est donc pas nécessaire de rouvrir le débat aujourd'hui. Bien qu'une discussion puisse avoir lieu avec les maires concernés pour envisager un partage de la jouissance, il souligne que la 3CA n'a pas la possibilité d'octroyer cette jouissance à une autre partie, au risque de contrevenir à l'acte notarié. Il conclut en soulignant qu'il s'agit d'appliquer un acte notarié, dont l'ancienne majorité est à l'origine, et qui fait office de loi entre les parties. Monsieur le Président n'a donc pas l'autorité pour attribuer la jouissance à une autre entité.

Madame Colette WATREMEZ soulève la question du financement du chauffage et de l'électricité, en demandant qui en est responsable.

Monsieur Benoit BOUDJEMA répond que la jouissance est attribuée à titre gratuit. Il revient également sur la situation de l'école municipale d'Avesnes sur Helpe, qui accueille 80 % d'élèves extérieurs, générant un déficit de 200 000,00€, compensé par la commune d'Avesnes-sur-Helpe. Il précise que, bien que ces élèves ne paient pas d'impôts à Avesnes-sur-Helpe, la municipalité ne demande aucune participation financière de leur part, même si les familles extérieures paient des frais plus élevés. Il insiste sur le fait qu'il n'y a aucune difficulté à accueillir tous les enfants du territoire. Il explique que la jouissance est permanente et que l'exclusivité d'utilisation des locaux est liée à cette permanence, ce qui constitue un point qui devrait être discuté avec Monsieur Sébastien SEGUIN.

Monsieur Antoine BADIDI rappelle que la culture et la politique culturelle du territoire ont été évoquées plus tôt, notamment en ce qui concerne l'Harmonie. Il précise que sa démarche visait à obtenir des conditions optimales pour l'exercice de la culture. Il se félicite que l'auditorium de la ville d'Avesnes, situé dans les locaux de la 3CA, soit bien chauffé, mais regrette que la demande n'ait pas été formulée de manière plus proactive auprès de la 3CA sur un plan moral, bien qu'il ne remette pas en cause l'aspect légal de l'acte. Il indique que l'Harmonie d'Avesnes est un patrimoine culturel important pour le territoire et qu'il souhaite soutenir cette initiative. Il se réjouit que les élus communautaires des 43 communes aient pris conscience du besoin de maintenir et de promouvoir la culture sur le territoire. Il est également optimiste quant à la pérennité de l'école de musique et de l'Harmonie d'Avesnes, tout en soulignant que, si des ajustements sont nécessaires, une solution sera trouvée.

Par ailleurs, Madame Laurence WATTEAU précise qu'il n'y a pas qu'une seule Harmonie à Avesnes, mais que plusieurs autres communes du territoire de la 3CA, telles que Saint-Hilaire, Cartignies, Prisches, Marbaix, Etrœungt, et Doulers, abritent également des harmonies. Elle insiste donc sur le fait qu'il est important de prendre en compte l'ensemble du territoire et de ne pas se limiter à la ville d'Avesnes-sur-Helpe. Elle ajoute que l'harmonie d'Avesnes-sur-Helpe est constituée de peu de membres résidant dans la commune.

Monsieur Antoine BADIDI réaffirme que l'Harmonie d'Avesnes-sur-Helpe appartient bien au territoire de la 3CA et se dit heureux de pouvoir la soutenir financièrement, en collaboration avec sa collègue de Sains-du-Nord. Il précise qu'il n'y a pas de problème pour soutenir les autres Harmonies du territoire, et invite les autres collectivités intéressées à adresser également une demande à la 3CA. Il conclut en soulignant qu'il ne demande pas d'exclusivité pour l'Harmonie d'Avesnes-sur-Helpe.

Monsieur le Président indique, que néanmoins, cette discussion permet de clarifier deux points : celui de la jouissance et de son attribution, ainsi que toutes les demandes formulées concernant le statut du bâtiment.

- **Vote**

(Sans objet)

QUESTIONS DIVERSES

1° Délégations accordées au Président :

▪ Marché de transport lié au délestage des déchets ménagers.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le SIAVED a engagé des travaux de modernisation et d'entretien du Centre de Valorisation Energétique de Maubeuge, exutoire d'incinération de nos déchets ménagers, pour une durée de 2 mois - soit du 9 septembre 2024 au 08 novembre 24.

Durant cette période, nos déchets, qu'ils soient issus des déchetteries communautaires ou de la collecte en porte à porte, ne peuvent plus être accueillis dans les mêmes conditions (accueil partiel du gisement) et nécessitent un délestage vers d'autres sites.

Conformément au marché de transport et traitement des déchetteries, les encombrants et incinérables sont acheminés vers l'ISDND de CURGIES, par la Société SARL Environnement, service moyennant une majoration du coût de transport de + 0,50 €/KM. Un ordre de service a été produit pour la période des deux mois.

Quant au transport des ordures ménagères et des refus de tri issus de la collecte sélective en porte à porte, la 3CA a dû mener une consultation pour identifier un transporteur acheminant les flux vers l'ISDND de LEWARDE : l'offre de la SARL Environnement service a été retenue, sur la base des tarifs suivants :

- 50,00 € HT/t pour le transport des refus de tri ;
- 15,00 € HT/t pour le transport des ordures ménagères.

Ce marché a été notifié par le président dans le cadre de ses délégations, le 03 septembre 2024.

▪ Opération d'entretien du bocage pour 2024-2025 : Attribution du marché de prestations et point financier

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a lancé une consultation afin de désigner des prestataires pour la réalisation de travaux de tailles de haies bocagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé en application des articles R2123-2 à R2123-7 du Code de la Commande Publique.

La taille comprend les tailles 2 à 3 cotés et la taille des adventices au pied des haies. Les travaux sont à réaliser entre le 15 septembre 2024 et le 15 mars 2025.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04 septembre 2024 et a attribué les 10 lots.

Toutefois, le contrat sera signé sous réserve de l'obtention d'une réponse favorable

▪ **Crédit de trésorerie contracté auprès de l'Agence France Locale**

Montant : 600 000,00€

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} août 2024

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : Ester + 0,59% mensuel

2° Information sur les vœux de la 3CA

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la cérémonie des vœux de la 3CA aura lieu le jeudi 23 janvier 2025.

3° Informations concernant le PACTE

Monsieur Antoine BADIDI revient sur le budget que la communauté de communes envisagé pour ce dernier mandat, et notamment, les subventions, nombreuses et variées, qui ont été attribuées.

Il exprime sa gratitude envers le PACTE ainsi que pour tout ce qui a été apporté au territoire de la 3CA. Une pensée particulière également pour les acteurs de la mise en œuvre du PACTE II, qui ont travaillé avec ardeur et dont les efforts ont permis, à nous, jeunes élus de 2020, de mener à bien de nombreux projets. Cependant, il constate que l'on se projette déjà sur le PACTE III, sujet qui suscite chez Monsieur BADIDI, une réflexion approfondie. Ce dernier sera-t-il conçu de manière similaire au PACTE I et au PACTE II ? Quoi qu'il en soit, il est primordial de faire avancer ce processus en entamant une nouvelle phase. Où en sommes-nous à propos du PACTE II ? Quelles retombées concrètes ce dispositif a-t-il apportées à notre territoire ? Allons-nous établir un bilan sur le PACTE II afin d'orienter nos travaux sur le PACTE III ? Qu'en est-il des crédits alloués, ont-ils tous été consommés ? Mme la Sous-Préfète nous a demandé de les dépenser dans l'année. Que devient l'argent non dépensé ? Sera-t-il réaffecté au PACTE III ? Distribué aux communes qui en auraient besoin ? Quelles perspectives pour l'avenir ?

Monsieur le Président répond qu'en effet, le PACTE a véritablement transformé les communes ainsi que la communauté de communes. Tous les projets liés à la 3CA (Auberge fleurie, médiathèque, démolition de l'abattoir, etc.) ont été réalisés conformément au contrat qui a été bien rempli. Il va d'ailleurs demander à Madame la Sous-Préfète d'établir un bilan par commune. Au niveau de la 3CA, il a toujours fait en sorte de dépenser rapidement et efficacement les fonds disponibles, et il espère que cette dynamique se poursuivra.

4° La question des animaux errants

Madame Colette WATREMEZ indique qu'elle a partagé un document trouvé en ligne concernant la stérilisation des chats. Il serait possible de soumettre des demandes de subvention auprès de l'État pour cette action, mais il fallait agir rapidement car les premiers dossiers reçus seraient prioritaires.

Monsieur le Président lui répond que la délibération adoptée avant le début de son mandat mentionne exclusivement la garde des chiens et non la stérilisation des chats.

Madame Colette WATREMEZ demande s'il serait donc possible d'envisager une nouvelle délibération pour ce projet. Monsieur le Président lui indique qu'à ce sujet, les communes sont souveraines et ont la possibilité de soumettre des demandes de subvention si elles le souhaitent.

A ce sujet, Madame Evelyne GHEBARDT souhaite obtenir des précisions sur l'état actuel de la convention passée avec la SPA, et notamment de la procédure à suivre concrètement lorsqu'un chien est trouvé, suite à un refus de prise en charge par la SPA.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit actuellement d'un problème difficile à résoudre, car, quoi qu'il en soit, les maires conservent leur pouvoir de police. Ainsi, si vous souhaitez confier cette question aux bureaux communautaires, cela reste de votre compétence et de votre responsabilité en qualité de maire. Aujourd'hui, il y a plusieurs débats avec la SPA d'Hirson notamment sur le contrat qui lie la 3CA et cette structure.

Monsieur Wilfrid SALMON ajoute que la question des animaux errants reste encore une difficulté pour les élus locaux, d'autant plus que lorsque l'on sollicite des soutiens, que ce soit auprès de la gendarmerie, qui renvoie vers les maires, de la SPA ou de la 3CA, au final, la responsabilité revient vers les maires. Actuellement, le service payé à la SPA s'élève à 27 000€, un coût qui évolue chaque année avec un coefficient correctif, malgré une population en diminution. Or, les factures continuent d'augmenter. Si l'on fait le calcul des sommes que notre collectivité a versées à l'association sur les 4 dernières années, cela dépasse les 100 000€, ce qui est considérable pour un service qui, en retour, n'est pas à la hauteur des attentes.

Par conséquent, la décision du Président et de l'intercommunalité est d'arrêter de payer un service qui n'est pas rendu. Les agents de la SPA en sont conscients et cherchent également des solutions. L'association doit s'engager à répondre au téléphone et à trouver des solutions aux problématiques, notamment en ce qui concerne la stérilisation des chats. Dès que nous aurons des réponses à ce sujet, nous pourrons envisager des mesures plus concrètes.

5° Téléthon

Madame Laurence WATTEAU attire l'attention des conseillers communautaires sur le fait que la ville d'Avesnes-sur-Helpe a été sélectionnée pour être ville ambassadrice du Téléthon 2024, aux côtés de Bonifacio, Firminy et Quimper.

Pendant trente heures, Avesnes-sur-Helpe et son territoire seront sous les projecteurs. En tant que représentants des Hauts-de-France, elle invite les conseillers à participer activement au Téléthon à Avesnes-sur-Helpe. Des invitations seront envoyées pour assister à certaines conférences de presse, et les associations seront également les bienvenues pour s'impliquer dans cet événement.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil de Communauté pour leur présence.

La séance est levée à 20h28.